

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 28 MARS 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 28 mars 2024*

Aujourd'hui, à treize heures cinq, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 54 Loi donnant suite à la Table Justice-Québec en vue de réduire les délais en matière criminelle et pénale et visant à rendre l'administration de la justice plus performante

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.